

ARRETÉ n° 2024 - 377

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

Arrêté portant désignation du conseiller départemental titulaire et du conseiller départemental suppléant au sein de la commission de recensement des votes

Date : 13 mars 2024

Le Président du Conseil départemental du Territoire de Belfort,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R.107 du Code électoral ;

Vu la délibération du 1^{er} juillet 2021 du Conseil départemental du Territoire de Belfort constatant l'élection de Monsieur Florian Bouquet à la présidence de cette Assemblée ;

Considérant le courrier du 6 février 2024 de la préfecture sollicitant la désignation des 2 conseillers départementaux (un titulaire et un suppléant) pour siéger à la commission de recensement des votes des élections européennes du 9 juin 2024 ;

Sur la proposition de Monsieur le Directeur général des services,

Arrête :

Article 1

Sont désignés pour siéger au sein de la commission de recensement des votes des élections européennes du 9 juin 2024 :

- Pierre CARLES, Vice-président du Conseil départemental, en qualité de représentant titulaire,
- Marie France CEFIS, Conseillère départementale déléguée, en qualité de représentant suppléant.

Article 2

Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera :

- transmis à la Préfecture du Territoire de Belfort ;
- publié sur le site institutionnel du Département.

Le présent arrêté peut être contesté devant le Tribunal administratif de Besançon, 30 rue Charles Nodier
25000 Besançon, dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Transmission en Préfecture le **13 mars 2024**

Le Président du Conseil départemental,
Florian Bouquet

